

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe de la CFTC

Le logement des jeunes met en cause deux concepts difficiles à cerner. Il n'y a plus en France, et la CFTC le déplore, de politique de logement digne de ce nom depuis 1995, mais des politiques sectorielles sans cohérence d'ensemble. Ici, l'avis a raison de privilégier l'intercommunalité sauf pour l'Île-de-France. Quant à la jeunesse, elle n'est pas une classe sociale et se trouve par définition être une population éphémère. Les politiques publiques et les investisseurs privés ont du mal à intégrer la récurrence de l'éphémère de génération en génération.

Selon le groupe de la CFTC, la grande difficulté est le cercle vicieux de la problématique : peu de petits logements disponibles, d'où des prix élevés ou bien un habitat indécemment et/ou surpeuplé, d'où une amputation importante des budgets des jeunes sans compter l'inflation des garanties réclamées par les loueurs, d'où une aggravation de la précarisation pécuniaire, alors que c'est parmi les jeunes qu'il y a déjà le plus de précarité : retour à la case départ.

Au problème du « logement des jeunes » l'avis ajoute celui de l'autonomie des jeunes. En fait, sans leurs familles quand elles le peuvent, la précarité des jeunes serait bien pire. Si l'autonomie veut dire en amont une décohabitation avec la famille et une émancipation financière, la solution de remplacement de la famille ne peut être que celle des pouvoirs publics.

Que faire à ce niveau des politiques publiques ? Le groupe de la CFTC pense que trois dualités structurelles se télescopent : en premier lieu la jeunesse est une population en quête d'emploi et, pour ce faire, de formation appropriée. Mais cette dualité « emploi/formation » des jeunes se heurte à des carences de moyens : la précarité pécuniaire et, de ce fait, la quasi impossibilité de cette mobilité qu'impliquent la formation et la recherche d'emploi. Et cette dualité « précarité/besoin de mobilité » se concrétise particulièrement dans les importantes difficultés de logements abordables et rapidement trouvés, et dans celles de l'accès facilité aux transports (la dualité topique « logement/transport »).

Qu'est-ce à dire ? Pour la CFTC, la solution politique et technique ne peut se discerner que dans le dialogue de tous les acteurs par le biais, à grand frais, d'États généraux de la jeunesse. Certes, des mesures ponctuelles multiples et pertinentes peuvent favoriser le logement autonome des jeunes, et le groupe CFTC approuve à cet égard toutes les préconisations de l'avis. Mais, au départ, il ne peut y avoir qu'une réponse globale à la souffrance de l'actuelle jeunesse, avec ensuite, une déclinaison plurielle et décentralisée. Ce n'était pas le sujet de l'avis, limité au logement autonome des jeunes, mais une de ses préconisations rejoint un peu ce souci de globalisation : la création d'un « Conseil d'orientation de la jeunesse » aux larges attributions.

En attendant, le groupe de la CFTC a voté cet excellent avis.